

Le pouvoir traditionnel en « perte de vitesse » ? analyse dans deux romans burkinabè¹

Fatimata NOMBRE

Département de Lettres modernes

Université Joseph KI-ZERBO

fatimanombre16@gmail.com

Reçu : 30/09/2024, Acceptation :20/10/2024, Publication : 30/12/2024

Financement : L'auteur déclare qu'il n'a reçu aucun financement pour réaliser cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Anti-plagiat : cet article a été soumis au test anti-plagiat de **Plagiarism Chercher X** avec un taux de 10 %

Résumé : Le pouvoir, sous toutes ses formes, a toujours suscité de l'engouement, mais aussi cristallisé les passions. Expression de l'autorité, de l'exemplarité, il est intimement lié au pouvoir divin ; en référence aux pharaons et divinités dans de nombreuses civilisations en Afrique et dans le reste du monde. Le pouvoir traditionnel et coutumier est aussi vieux que le monde. Cependant, il est de plus en plus controversé. Il est indéniable que sa capacité à rallier les gens autour de causes communes et à résoudre des litiges civils, fonciers et des conflits familiaux est remarquable. Cependant, l'exercice de sa dimension politique semble dépassé dans le contexte actuel et les aspirations des sociétés en mutation : il est non inclusif, implacable dans ses décisions, dominé par les hommes et entouré de mystère et d'ésotérisme. Cette image ambivalente est celle que renvoie parfois la littérature, en l'occurrence la littérature burkinabè.

Mots clés : pouvoir coutumier, littérature burkinabè, transgression, contestations

¹ Comment citer cet article : NOMBRE F., (2024), «Le pouvoir traditionnel en « perte de vitesse » ? analyse dans deux romans burkinabè », Cahiers Africains de Rhétorique, Vol 3, n°2, pp.166-177

Traditional power in "loss of momentum"? Analysis in two Burkinabe novels

Abstract: Power, in all its forms, has always aroused enthusiasm, but also crystallized passions. An expression of authority and exemplarity, it is intimately linked to divine power, with reference to pharaohs and deities in many civilizations in Africa and the rest of the world. However, it is increasingly controversial. Certainly, its ability to mobilize around common causes and to resolve civil and land disputes and family conflicts is no longer in question, but the exercise of political aspect seems not suited to the current modern context and the aspirations of societies in full change : non-inclusive, implacable decisions, male dominance, mystery and esoterism. This ambivalent image is one reflected by literature, in this case Burkinabe literature.

Keywords : customary power, Burkinabe literature, transgression, contestations

Introduction

Toute société est amenée, bon gré mal gré, à évoluer en adoptant de nouvelles valeurs et en abandonnant certaines anciennes. Le problème réside parfois dans la phase transitoire de ce processus. Pour la réussir, il faut forcément de la sensibilisation, de l'acceptation et une ouverture d'esprit. Avec les crises et les bouleversements que traverse le monde, les valeurs sociales, culturelles et même politiques sont mises à rude épreuve. On observe alors, de la part de jeunes gens, ici et ailleurs, un rejet de pratiques plusieurs fois séculaires. D'où le sujet : *Le pouvoir traditionnel en perte de vitesse ? analyse dans deux romans burkinabè*. Quelle analyse fait-on de l'influence du pouvoir traditionnel ou coutumier ? Ce sujet soulève la question de l'image que renvoie la littérature burkinabè écrite du pouvoir traditionnel. À travers les romans « *Le Crépuscule des Ténèbres* » de Bali Nébié et « *La Fugueuse* » de Didier Ouédraogo, nous supposons que cette littérature met en évidence une forme de domination ambiguë. Parfois, ce pouvoir sert le bien-être des communautés, tandis que d'autres fois, il se transforme en instrument de torture, tout en conservant son aspect absolu et incontestable. De ce fait, il est parfois en déphasage avec le contexte moderne actuel dont les aspirations sont toujours en mutation. Nous soutenons que la magie poétique pourrait expliquer la perte d'influence du pouvoir coutumier sur les populations. Cette perte d'influence pourrait être due au fait que de nombreux dignitaires se sont rendus coupables de transgressions des lois et règles ancestrales, ce qui leur a fait perdre la confiance de leurs « sujets ».

L'objectif du présent article, après avoir circonscrit et défini les concepts et le cadre théorique, est d'analyser les éléments textuels qui peuvent être considérés comme des preuves tangibles de cette dépréciation du pouvoir politique traditionnel.

1. Définition des concepts et cadre théorique

Dans ce point, nous nous attelerons à définir les notions clés et le domaine d'exercice du pouvoir dit traditionnel ou coutumier afin de délimiter notre champ d'analyse.

1.1. Le pouvoir traditionnel : définitions et états des lieux

Dans ce sous point, notre objectif est de donner quelques définitions de la notion de pouvoir traditionnel ou pouvoir coutumier. Nous n'avons pas l'intention de faire une revue de littérature sur cette terminologie en définissant la place, le rôle et les missions des membres qui composent le pouvoir politique, de nombreuses recherches ayant été menées sur ce sujet. Il s'agit pour nous de circonscrire le champ d'analyse, et ce par rapport aux éléments que nous analysons, à savoir les décisions, lois et règles coutumières. Cela revient à porter un jugement de valeur sur les différentes pratiques et les réactions des individus auxquels ces lois s'appliquent, si elles sont fondées, justes et équitables ou non. Ces éléments nous permettront d'affirmer si le pouvoir traditionnel est en recul ou pas. Pour donner une définition à cette notion, H. Mambi Tunga-Bau note :

« Le pouvoir politique traditionnel renvoie à l'ensemble de croyances et pratiques qui confèrent à un individu, une famille ou un clan l'autorité nécessaire à commander un groupe d'individus plus ou moins homogènes et obtenir d'eux l'obéissance » (2010, p.21).

L'exercice du pouvoir traditionnel n'est pas une chose commune, il n'est pas un ensemble de règles consensuelles, mais un ensemble de pratiques ancestrales, conservé jalousement par un nombre restreint d'individus et perpétué de manière doctrinale. Ce qui le fait qualifier par Max Weber de domination traditionnelle. Cette situation pose problème puisque les sociétés évoluent, les Hommes et les mentalités changent, vouloir conserver les mêmes pratiques des siècles durant finit par susciter des controverses.

Évoquant la notion de pouvoir chez les *Moose* (une ethnie du Burkina Faso, un pays de l'Afrique de l'ouest), M. Halpougou met en évidence cet aspect de domination et de force du pouvoir coutumier :

« (...). Généralement, le naam (pouvoir) est associé à l'idée de force. Il ne s'agit pas réellement ici de la domination du fort sur le faible, mais de la puissance du droit de celui qui en est investi à ordonner et à commander en vertu du pouvoir qui lui est conféré ». (M. Halpougoudou et alii, 2012, p.124).

Ainsi, l'individu, le groupe ou la famille qui en est investi à tout pouvoir et droit sur les autres membres de la communauté. Il est rare de voir une tierce personne contester une autorité coutumière déjà investie, car ce dernier aurait reçu son pouvoir du divin :

« Le naam dépasse la notion constitutionnelle moderne du pouvoir narratif républicain pour s'entourer d'un indéfinissable sacré qui le rend plus ou moins absolu et transcendental. L'autorité du naam a un fondement religieux et mystique qui la légitime ». (M. Halpougoudou, 2012 : p.124).

La principale caractéristique du pouvoir traditionnel, c'est son caractère absolu, autoritaire, et sa nécessité de soumission et d'obéissance totale. Remettre en question un tel pouvoir, c'est susciter le courroux des acteurs. En plus de ses caractéristiques, il est, à quelques rares exceptions près, une prérogative masculine. Ce que Denise Badini-Folané soutient en ces termes :

« Espaces réservés, la gestion politique de la communauté est une affaire d'hommes (...), les rares interventions féminines dans ce domaine se font dans un cadre précis, défini à l'avance où la femme est utilisée plutôt qu'associée à l'exercice du pouvoir » (1998, p.105).

Pour résumer, le pouvoir traditionnel ou coutumier est l'exercice d'une autorité sociale traditionnelle sur l'ensemble des individus liés par l'appartenance sociale (par exemple l'ethnie), le statut dans le groupe ou la famille. Aussi, un chef traditionnel n'assurait pas que le pouvoir politique. Il était aussi chef militaire et spirituel.

1.2. L'esthétique de la transgression ou la magie du code pénal africain

La magie de la transgression, selon la poétique magique (I. Go, 2014) est, par essence, une magie de répression, mais aussi de justice, de quête de l'équilibre et du bien-être. La transgression correspond à une infraction, c'est-à-dire à une violation de l'intégrité d'une personne ou d'un objet considéré comme « sacré » ou au moins digne de respect et d'attention. Dans la transgression, il y a toujours un « dominant », celui qui prend l'ascendance sur le sujet sur lequel s'exerce cette violation. Les écarts de conduite peuvent prendre diverses formes : manquement à sa parole, tromperie, viol, larcin,

homicide,inceste,pour ne citer que quelques exemples. Selon la nature du crime, il existe une catégorie de récits appelés romans de la protection sociale ou romans de la protection de l'environnement. Dans cet article, nous nous penchons sur une sous-catégorie spécifique de romans, les romans de la sauvegarde des valeurs africaines. Pour le critique littéraire, *chaque société secrète des biens de valeur qu'elle protège jalousement à l'aide de règles et lois ou autre prohibition traditionnelles* (I. Go, 2014 : p.181). Selon lui, il est impératif de protéger ces valeurs afin que règne la paix sociale, celle qui est la résultante de toutes les autres valeurs :

« La paix sociale permet à chacun de vaquer à ces propres occupations. En plus du confort et du bien-être matériel qu'elle procure aux uns et aux autres, la paix est source d'épanouissement pour tout un chacun. Un tel bien de valeur ne peut rester sans protection. Chaque société élabore donc des règles garantissant la paix sociale. Le malheureux sort des transgresseurs apprendra aux autres à respecter les règles qui régissent la paix sociale » (I Go, 2014, p.181)

À ce titre, les pratiques coutumières, comme le règlement des litiges civils (fonciers, familiaux ou politiques), la gestion de la cité selon l'éthique, l'engagement pris par les chefs coutumiers lors de l'intronisation, de respecter les rites, de ne pas trahir les mânes des ancêtres et de toujours œuvrer pour le bien de la communauté deviennent automatiquement sacrés. Manquer à sa parole, faire valoir ses intérêts personnels au détriment de ceux des membres ou encore appliquer une justice à géométrie variable deviennent de fait des actes de transgressions qui font naître des contestations, et parfois un rejet pur et simple de ces traditions et de leurs acteurs. Quelle lecture peut-on faire de ces différents éléments dans les œuvres du corpus ?

2. L'image du pouvoir traditionnel dans la fiction romanesque burkinabè

L'évolution des sociétés impose à tout pouvoir, qu'il soit moderne ou traditionnel, une certaine adaptabilité. Étant l'exercice d'une autorité absolue dévolu à un comité restreint de personnes, le pouvoir traditionnel est de plus en plus remis en question. Les sociétés africaines dites traditionnelles sont aujourd'hui englobées dans des réalités nouvelles, avec des lois et principes nouveaux. Alors, la comparaison est vite établie : quel type de société donne plus de liberté, d'égalité et de garantie ? Dans cette partie de l'article, nous analyserons, à travers deux romans burkinabè, les raisons du recul du pouvoir coutumier.

2.1. *Le crépuscule des Ténèbres ou le mauvais procès de la tradition*

Le roman de Bali Nébié fait au pouvoir traditionnel un mauvais procès. Il dépeint dans ses aspects les plus sordides l'exercice du pouvoir politique matérialisé par le Grand conseil et le Tiaty (*chef*) et surtout l'intention qui animent certains candidats au « poste » de chef : user de l'autorité que lui offre son statut pour imposer sa volonté, soumettre les membres et l'utiliser pour éliminer les adversaires et tout individu qui se mettrait en travers de leur chemin. Le moyen trouvé pour parvenir à ses fins est celui de l'usage de la peur :

« Les enfants sont éduqués dès leur bas-âge dans la peur des fétiches, des divinités, des sorciers et des mânes des ancêtres [...]. Pour entretenir cette peur, on brandit l'épouvantail du sorcier prêt à dévorer les âmes, et, parallèlement, on désigne les divinités et en particulier le Grand fétiche noir, seul capable de vaincre le sorcier. Ainsi, tout le monde se met sous la protection du Grand Fétiche noir [...]. Le Grand Fétiche étant synonyme Grand conseil » (B. Nébié, 2011, p.34).

Ayant baigné dans cette atmosphère toute leur vie, même devenue adulte, la plupart d'entre eux ne vont jamais se départir de cette peur panique, devenant ainsi des individus malléables. Le *Tiaty*, incarné par le personnage de *Gninakwa*, est caricaturé avec tous les vices et la boulimie du pouvoir que l'on pourrait observer chez un individu. Ayant compris que le pouvoir du *Grand Fétiche noir* n'était que de la poudre aux yeux, il ruse et usurpe le trône :

« Il faut, se dit Gninakwa, que cet intérim dure au moins dix ans. Il pensa aux lois des ancêtres ! Et alors, protesta-t-il, qu'on fait les ancêtres lorsque tout le monde se moquait de moi ? Où est la justice ? En tout cas, la chose est entre mes mains, je ne la lâcherais pas de si tôt » (B. Nébié, 2018, p.80).

Une fois intronisé, il transgresse toutes les lois ancestrales et use de sa position pour supprimer tous les potentiels candidats ainsi que tous ceux qu'il jalouse. Le village était devenu sa propriété privée et c'était son bon vouloir qui faisait office de loi :

« À Toum, tout le village devait marcher au pas, au même rythme et à la même allure, sous la direction des quelques dignitaires dont Gninakwa faisait partie [...]. Il s'apprétait à prendre d'assaut la citadelle des rebelles qui contestaient son autorité. Cette bataille fondamentale pour lui le rendrait maître absolu de Toum » (B. Nébié, 2018, pp.32-33).

Comme il l'avait prévu, Gninakwa fit en sorte que l'intérim dura dix longues années durant lesquelles il sema la désolation et la terreur : fausses accusations, complots, bannissements, vol, meurtres sous le couvert de la tradition. Il était le chef du village et occupait en plus deux autres postes de responsabilités. Tout ce pouvoir le rendit intouchable :

« « Aujourd’hui, toutes ces lois des Ancêtres, je m’assois dessus ! Je les ai toutes violées, et qu'est-ce qui m'est arrivé ? Rien ! Absolument rien ! » [...] Il était arrivé à la conclusion que dans ce milieu, tout n'était que mystification » (B. Nébié, 2018, p.183).

Certains individus qui ont été soustraits de cette emprise grâce à l'école, à un exil et ceux qui ont fini par « voir clair » dans le jeu du *Tiati*, ont commencé à émettre des doutes quant à la toute-puissance des mânes et des lois ancestrales, si bien que la peur avait changé de camp. Lors d'une de ses nombreuses sorties pour une affaire de vol, un adolescent confondit le *Grand conseil* devant l'incohérence des accusations proférées à son endroit. Ce fut le début de la fin du règne de Gninakwa et de ses complices. Pour ne pas perdre la face, ils firent des tentatives désespérées de susciter de nouveau la peur chez leurs sujets, mais ce fut peine perdue. Comme le souligne une des répliques d'un des personnages, les habitants du village n'avaient plus foi en leur chef et ne donnaient donc aucun crédit aux verdicts du Grand conseil : « *Comment des humains ont-ils pu fermer la bouche du puissant et infaillible Grand Fétiche et surtout l'utiliser pour leur propre compte. Est-ce à dire qu'il existe des hommes plus puissants que le Grand Fétiche ?* » (B. Nébié, 2018, p.194).

Après de multiples transgressions, Gninakwa, tout comme le *Grand Fétiche*, avait perdu tout crédit aux yeux des habitants de Toum. Ses actes ont semé la discorde et la suspicion entre les villages. Pour « laver l'honneur » des dignitaires qui n'étaient impliqués, et rétablir l'ordre social, il fut décidé que Gninakwa rende la « couronne ». Mais le pouvoir coutumier étant généralement un règne à vie, un chef destitué n'a qu'une seule issue de sortie : la mort. C'est ce sort qui lui a été réservé. Le chef déchu est étranglé à mort dans sa propre demeure.

2.2.La fugueuse ou le règne du « neveu »

Dans cette œuvre, le pouvoir traditionnel est matérialisé par le statut du « neveu ». En effet, dans certains groupes sociaux *moose*, le neveu joue un rôle capital dans la résolution des conflits, quelle que soit leur nature. À leur médiation, aucun refus ne doit être opposé. Ce statut leur donne une grande prise sur l'ensemble des membres d'une famille, ils sont alors aimés, respectés et adulés ; et ce, dans leur but de les « mettre dans la poche » en cas

de conflit entre personnes d'une même lignée. Comme le soutient le personnage de Zoé :

« (...) en cas de mésentente dans le village, les neveux étaient-ils chargés de concilier les protagonistes. Peu importe le motif du désaccord, pourvu que le neveu choisi arrive à faire comprendre aux protagonistes qu'ils peuvent et doivent vivre ensemble » (D. Ouédraogo, 2011, p.39).

L'intrigue, dans ce roman, se noue avec la fugue d'une jeune mariée du domicile conjugal pour chercher refuge auprès d'un « neveu » qui est également le chef du village. Le périple de Zoé, depuis la désertion, son séjour chez le chef jusqu'au retour définitif dans la cour paternelle, laisse voir une organisation sociale bien structurée et des usages bien définis. Cependant, cette belle organisation comporte des failles, et pas des moindres : le caractère non inclusif, les transgressions des lois ancestrales en toute impunité et les décisions prises qui laissent parfois entendre des verdicts selon la « tête du plaignant ». Pour H. Mambi Tunga-Bau, le pouvoir traditionnel répond à une obligation morale, c'est-à-dire qu'il s'exerce dans le respect des mœurs, des règles de conduite en usage dans les sociétés traditionnelles. (2010, p.41). Cette règle n'est cependant pas appliquée à tout le monde de la manière, la naissance, le genre, le rang social, les moyens financiers sont autant de « circonstances atténuantes » pour certains. Comme le mentionne cet extrait :

«(...). Nous avons le devoir d'obéir, c'est tout. Il paraît que même la tradition ne nous aime pas. Depuis que la femme a chassé le ciel de la terre (...), depuis que Eve a convaincu Adam à manger le fruit interdit les femmes sont devenues en quelque sorte la bête humaine » (D. Ouédraogo, 2011 : p.68).

C'est cette injustice qui s'observe même dans les crimes les plus ignobles comme l'inceste. Abusées, si les victimes innocentes ont le malheur de tomber enceinte, elles sont sévèrement punies. La jeune fille est momentanément bannie du village. L'enfant à naître est condamné toute sa vie à ne jamais mettre les pieds dans le village paternel. Pendant ce temps, le coupable, toujours l'homme, lui n'est pas du tout inquiété. *Dans ce genre de circonstances, la coutume s'acharne seulement sur l'enfant, le noble étranger (...), la tradition lui interdit de voir le toit paternel. C'est son lot d'amertume à sa naissance »* (D. Ouédraogo, 2011 : p.103).

Dans *La fugueuse*, au nom du pardon et du respect des traditions, André, l'homme qui a eu des relations incestueuses avec sa nièce, n'a pas été sanctionné, et mieux, il célèbre son mariage dans la même communauté avec pour témoin le père de la jeune fille avec laquelle il a commis ce crime : *pour le cas d'André, bien qu'identifié comme étant le coupable, la coutume restait muette (...), il n'y avait aucun bannissement de la famille, pas même une*

légère sanction à son égard. C'est un vide écœurant » (D. Ouédraogo, 2011 : p.103).

Il n'est toujours facile pour les « aînés » d'accepter les changements que veulent introduire les jeunes générations, alors des tensions naissent de part et d'autre. Les anciens jugent les jeunes inexpérimentés et impatients, et ces derniers les taxent de réfractaires et égoïstes qui se réfèrent aux coutumes uniquement quand celles-ci sont à leur avantage. L'unique option réservée aux autres est l'obéissance et la soumission.

3. Le pouvoir traditionnel en perte de vitesse : quelles conclusions tirer ?

Selon le groupe social, ethnique ou clanique, le pouvoir traditionnel est exercé avec plus ou moins de rigueur. Comme le montre l'analyse de ces deux romans, tous les acteurs sont responsables à divers degrés du recul des coutumes et des valeurs sociétales.

3.1.L'effondrement de la structure sociale traditionnelle

Les coutumes ne sont pas propres aux sociétés africaines. En effet, dans le monde entier, des civilisations ont toujours fait de leurs pratiques identitaires des règles et des usages qu'elles ont cherché à perpétuer. Ces pratiques sont pour elles la mémoire et l'identité de leurs groupes sociaux. Certains principes sont essentiels et doivent être préservés, tandis que d'autres sont à proscrire, car ils ne font que semer la discorde. L'intrigue dans ces œuvres montre aussi qu'aucune société, aucun pouvoir n'est parfait. Ces dérives sont l'un des signes de l'effondrement d'une structure sociale et culturelle. Nombreux sont ceux qui ne croient plus aux valeurs et pratiques coutumières. Alors, en transgressant les lois de leur communauté, les dignitaires trahissent leur serment. Malheureusement, c'est toute la société qui en paie le prix. Les conséquences sont entre autres les dérives relevées dans le corpus. Comme le relève I. Go dans l'ouvrage Poétique et esthétique magiques :

« Les sociétés africaines ont élaboré des valeurs pratiquées sous formes de coutumes [...]. La globalisation n'est pas seulement économique, culturelle et communicationnelle, elle touche aussi à la mentalité, la psychologie. Les gens ne croient plus à la magie de la prohibition. Cela se généralise de plus en plus à travers le monde » (I. Go, 2014, p.226)

Parfois, des chefs traditionnels délaissent leur rôle premier auprès des communautés à la base pour se lancer dans d'autres quêtes : le pouvoir politique moderne. Ces communautés se sentent alors abandonnées, trahies, et souvent utilisées par leurs dignitaires. L'image que renvoient les œuvres du corpus reflète dans une certaine mesure une réalité palpable dans la société burkinabè. Comme le mentionne A. Loada dans son article intitulé, *Les Burkinabè préfèrent l'impartialité politique de leurs Chefs traditionnels* :

« Aussi les chefs coutumiers ou traditionnels jouent-ils un rôle important dans la gouvernance locale. Il en va de même dans le domaine électoral, où ils apparaissent comme des agents de mobilisation très courtisés par les partis [...]. Parfois les chefs traditionnels n'hésitent pas eux-mêmes à briguer les postes politiques avec de grandes chances d'être élus » (A. Loada, 2014, p.1).

Pour l'auteur, cette situation aurait occasionné de nombreux conflits familiaux et mis à mal le tissu social. Alors, pour résoudre ce problème, il faudra trouver des mécanismes institutionnels comportant à la fois des droits et des devoirs aux chefs traditionnels et où pourrait figurer le devoir d'impartialité.

3.2. Faut-il repenser ou « re » -créer le contexte d'exercice du pouvoir traditionnel ?

La place et le rôle que doit avoir le pouvoir traditionnel dans les sociétés dites modernes ont été au cœur des préoccupations de leurs dirigeants. Aussi, des pays dits puissants et modernes ont trouvé le moyen d'intégrer ces pratiques culturelles dans le droit constitutionnel moderne. Cécile Salcedo, dans « *Le statut constitutionnel des chefs traditionnels en Afrique du Sud* », souligne à ce sujet :

« L'on présente régulièrement l'Afrique par le biais du folklore que semblent représenter ses chefs traditionnels, oubliant par là même que d'autres pays, comme le Canada, l'Australie, et même la France, ont eu à trouver des solutions pour intégrer au mieux les systèmes coutumiers au sein de leur ordre juridictionnel » (2014 : 445-466).

Pour elle, les pays comme le Canada, la France, l'Afrique du Sud ont réussi ce pari. De façon respective, ils ont reconnu aux peuples autochtones le droit à l'autonomie, à l'application du droit coutumier au sein de leurs

communautés ; en France, avec la question du kanak en Nouvelle-Calédonie, le droit coutumier est également reconnu dans la résolution des litiges civils. En ce qui concerne l'Afrique du Sud, la Constitution provisoire de 1993 et la Constitution définitive de 1996 ne font pas que confirmer l'existence de ces chefferies, elles les protègent également en les incluant directement dans la Constitution.

Le pouvoir traditionnel est une composante essentielle des sociétés, moderne ou traditionnelle. Aujourd'hui, ces sociétés sont indissociables, mais, vu du vide juridique qui subsiste dans certains pays quant à leur statut, il faut, aux États de droit, repenser la place et le rôle des acteurs coutumiers. Son exercice étant absolu et sans conteste, sans une législation claire et précise, il serait difficile de canaliser son influence. Dans cette situation, c'est la grande majorité de la population qui sera perdante. Ce que suggère dans un certain contexte M. Somé dans son article intitulé *État, pouvoir et démocratie en Afrique de l'ouest contemporain : les héritages du passé* :

« Les rôles étant partagés, les sphères bien définies, il ne reste entre l'aristocratie et le peuple de roturiers que des relations de sujétion. Un roturier ne peut contester le pouvoir de l'aristocrate dirigeante sous peine de répression. La contestation du pouvoir ne peut se faire qu'au sein même de cette aristocratie » (M. Somé, 2015, p.108).

Tous les éléments, ci-dessus observés, sont autant de raisons qui témoignent de la perte d'influence du pouvoir traditionnel. Cependant, il est encore temps d'inverser la vapeur.

Conclusion

Le pouvoir politique, qu'il soit moderne ou traditionnel, est toujours perçu de façon mitigée. Cette image relevée dans les œuvres du corpus est souvent celle de la réalité physique. D'un côté, il est fait le portrait sombre du pouvoir traditionnel et, de l'autre, un aspect social assez dynamique. Le point commun entre ces deux descriptions est l'utilisation qui est faite de cet instrument entre les mains de ses dépositaires. Il soulève ensuite la question de l'identité de l'homme d'influence : si ses motivations sont nobles et authentiques, cette démarche sera hautement bénéfique pour les individus concernés. Dans le cas contraire, comme le démontrent ces ouvrages, le chaos qui en résultera mettra à mal les fondations de la société et suscitera des tensions qui pourraient ne jamais s'apaiser. Il revient alors aux États de veiller à la règlementation de ces entités afin de créer une cohésion sociale durable. L'issue dans ces deux récits montre également que la tradition n'est pas « figée », même si elle évolue par contestation.

Bibliographie

- Badini-Folané Denise, 1998, « Les femmes et l'exercice du pouvoir politique dans les pays de la Haute-Volta précoloniale et coloniale », Université de Ouagadougou, Annales, Volume X, 1998, pp.93-111, Série A : Sciences humaines et sociales.
- GO Issou, 2014, *Poétique et esthétique magiques*, Ouagadougou, Harmattan Burkina ;
- HALPOUGDOU Martial et al., 2012, « Le royaume de Boussouma des origines à la fin de l'occupation coloniale », DIST-INSS (CNRST), Burkina Faso ;
- LOADA Augustin, 2014, « Les Burkinabè préfèrent l'impartialité politique de leurs Chefs traditionnels » *Afro Baromètre, donner une voix au peuple* N 150 ;
- MAMBI TUNGA-BAU Héritier, 2010, *Pouvoir traditionnel et d'État en République Démocratique du Congo, esquisses d'une théorie d'hybridation des pouvoirs politiques*, RDC, MEDIASPAUL ;
- NEBIE Bali, 2018, *Le crépuscule des Ténèbres*, Ouagadougou, Les Presses africaines ;
- OUEDRAOGO Didier, 2011, *La fugueuse*, Ouagadougou, L'Harmattan ;
- SALCEDO Cécile, 2014, « Le statut constitutionnel des chefs traditionnels en Afrique du Sud », Revue française de droit constitutionnel, n 98, pp.445-466 ;
- SOME Magloire, 2015, « État, pouvoir et démocratie en Afrique de l'ouest contemporain : les héritages du passé », Cahiers du CERLESHS tome XXX, n 50, Ouagadougou, pp101-139

Copyrights

Le copyright de cet article est conservé par l'auteur ou les auteurs, les droits de première publication sont accordés à la revue. *L'article, sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International, est la propriété intellectuelle de cet(s) auteur(s).* [Cahiers Africains de rhétorique](#) © 2022 by [UMNG-FLASH](#) is licensed under [CC BY-NC 4.0](#)